

ÉCOLE ROANNAISE DES SPORTS

L'école Roannaise des Sports s'adresse aux enfants âgés de 6 à 11 ans, afin de découvrir pour mieux choisir » les disciplines et les clubs sportifs de la ville de Roanne.

Roanne



«

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page



Outils



2023-2024

+ DÉCOUVREZ LE PROGRAMME



Le temps des travaux du service des sports de la Ville de Roanne vous accueille à l'Espace Congrès du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

Agglo



TÉLÉCHARGER

+ TOUTES LES PUBLICATIONS



Ecole Roannaise des Sports 2023-2024

📄 TÉLÉCHARGER | (.PDF 3,7 MB)
📖 FEUILLETER

Découvrir pour mieux choisir

L'École Roannaise des Sports s'adresse aux enfants roannais âgés de 6 à 11 ans. Elle a été mise en place par la municipalité afin de faire « découvrir pour mieux choisir » les disciplines et les clubs sportifs de la ville. L'École Roannaise des Sports propose à chaque cycle la pratique d'une discipline sportive au choix. Votre enfant pourra ainsi pratiquer plusieurs sports différents dans une même année scolaire. 29 associations sportives ont souhaité s'investir dans cette école de la vie et accueilleront les jeunes en majorité les mercredis et les samedis matin ou après-midi.

Les 26 sports

Athlétisme - Aviron - Badminton - Basket - BMX
- Boxe - Danse Hip Hop - Canoë Kayak -
Cyclisme - Capoeira - Échecs - Escalade -
Escrime - Football - Gymnastique - Handball -
Hockey - Judo - Natation - Rugby XV - Ski -
Tennis - Tir à l'arc - Tir sportif - Twirling Bâton -
Volley

Un sport à choisir par cycle

Les lundis :

- **Cycle 1** - du 25/09/2023 au 11/12/2023
- **Cycle 2** du 08/01/24 au 18/03/24

Les mardis (*Twirling bâton*) :

- **Cycle 1** - du 26/09/23 au 12/12/23

Les mercredis :

- **Cycle 1** - du 27/09/23 au 13/12/23
- **Cycle 2** - du 10/01/24 au 20/03/24
- **Cycle 3** - du 3/04/24 au 26/06/24

Les samedis

- **Cycle 1** - du 30/09/23 au 16/12/23
- **Cycle 2** - du 13/01/24 au 30/03/24
- **Cycle 3** - du 6/04/24 au 22/06/24

Tarifs

Pour les résidents de Roanne :

- 12,50 € Quotient familial inférieur à 450,00 €
- 17,50 € Quotient familial de 450,00 € à 900,00 €
- 22,50 € Quotient familial supérieur à 900,00 €

Pour les non-Roannais :

- Tarif unique de 35 €

Paielement par CB, chèque, chèque
vacances ou espèces.

Comment s'inscrire en ligne ?

En allant sur **le portail iCitoyen**, rubrique *Culture - Loisirs - Sport*, dès l'ouverture des inscriptions en ligne :

- Dès le **lundi 4 septembre** à 9h uniquement pour les **résidents de Roanne**
- Dès le **lundi 18 septembre** à 9h pour les résidents des **autres communes**

En attendant, vous pouvez déjà vous créer un compte sur roanne.icitoyen.fr : lors de l'inscription à l'École Roannaise des Sports, le formulaire utilisera les données contenues dans le profil de votre compte pour vous faciliter et accélérer la saisie. Le suivi de votre inscription sera aussi grandement facilité.

Inscription au guichet au service des sports

- Dès le lundi 4 septembre à 9h uniquement pour les résidents de Roanne
- Dès le lundi 18 septembre à 9h pour les résidents des autres communes



Prise de **rendez-vous obligatoire** dès le 18 août pour la permanence d'inscription du 4

- › En appelant le service des sports au 04 77 23 20 99
- › En passant au service des sports : 9h-12h et 13h30-16h



CONTACTS

Service des Sports

- 📍 Centre Administratif Paul Pillet - Place de l'Hôtel de Ville
42300 Roanne
- 📞 0477232099
- ✉ Courriel
- 🕒 Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 9h à 12h



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

